## Travaux de la Chambre

• (1510)

Le comité étudie un rapport du Directeur général des élections, qui a été présenté à la Chambre puis renvoyé au comité. Celui-ci l'étudiera et établira ses propres priorités. Bien entendu s'il estime nécessaire d'étudier certaines parties des articles 17.1 et 17.2, ainsi que des questions découlant des éditoriaux que mon collègue a mentionnés à la Chambre et à moi-même, je ne m'y opposerai pas. Il est certain que je ne dirai pas à un comité ou à un président ce qu'il a à faire. Je pense que les présidents sont capables d'agir seuls et je suis convaincu que le rapport du Directeur général des élections sera étudié de façon sérieuse par le comité.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je suis vraiment surpris du ton de la réponse que le leader à la Chambre du gouvernement a donné à une question très polie qui n'appelait qu'une réponse polie, ce que je ne pense pas avoir eu. J'ai posé la question pour la première fois au premier ministre le 23 janvier et il a très poliment répondu que c'était l'affaire du comité permanent des privilèges et élections que le député d'Algoma, apparemment secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, préside toujours. Je suis heureux qu'il soit à la Chambre maintenant, car il n'y était pas lorsque j'ai posé la première partie de ma question au leader du gouvernement à la Chambre. C'est maintenant à lui que je vais m'adresser.

Je n'ai pas demandé au leader du gouvernement d'exiger quoi que ce soit du comité. S'il voulait bien m'écouter, je lui dirais simplement que je n'ai pas suggéré qu'il impose quoi que ce soit au comité. J'ai choisi mes mots très soigneusement. Je lui ai demandé s'il accepterait «d'encourager» le comité à commencer ses réunions, comme l'ont promis le premier ministre et le président du Comité permanent lorsque j'ai posé la question il y a deux ou trois semaines. A cette époque, le président du comité a déclaré qu'il tiendrait une réunion du comité directeur pour fixer l'ordre du jour de l'étude du rapport du Directeur général des élections. Étant donné qu'il est toujours président, je lui demande si ce comité directeur a fait des progrès, non pas pour qu'un groupe puisse présenter des instances radicales, comme vient de le dire le leader à la Chambre du gouvernement, mais pour que le rapport du Directeur général des élections pour 1983 puisse être étudié en entier. C'est ce qu'a dit le premier ministre.

M. Foster: Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai donnée la dernière fois au leader de l'opposition à la Chambre, qu'un comité directeur du comité des privilèges et élections s'était réuni et qu'il soumettrait un rapport mardi matin à 9 h 30. Le comité étudiera le rapport du comité directeur relatif au rapport du Directeur général des élections. Je ne peux pas révéler les recommandations faites au comité. Si le député veut bien patienter, il saura à ce moment-là ce que le comité directeur a décidé et ce dont le comité complet débattra.

M. Nielsen: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse polie. Je suis très heureux d'apprendre que le comité se réunira mardi prochain.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader à la Chambre du gouvernement. Dans le discours du trône de novembre, on promettait que le gouvernement supprimerait les dispositions discriminatoires de la loi sur les Indiens. Le 16 janvier, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes a dit que les mesures seraient présentées dans environ un mois. Le premier ministre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre responsable de la Situation de la femme ont tous promis qu'un projet de loi serait présenté pour modifier les articles de la loi sur les Indiens qui sont discriminatoires vis-à-vis des Indiennes. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quand ce projet de loi sera présenté?

M. Pinard: Monsieur le Président, le député sait certainement que le parti libéral et le gouvernement libéral respectent d'habitude leurs engagements.

[Français]

M. Gauthier: Monsieur le Président, il y a près d'un an, en avril 1983, le 5° rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes recommandait la mise sur pied d'un Comité mixte permanent sur les langues officielles. Dans le Feuilleton on retrouve à la rubrique «Ordres émanant du Gouvernement», pour le projet de motion n° 11, proposant de modifier l'article 69(3) concernant l'établissement de ce comité. Je demande au président du Conseil privé et leader parlementaire (M. Pinard) s'il pourrait indiquer quand le gouvernement a l'intention d'appeler le projet de motion n° 11 visant à établir ce comité permanent de la Chambre?

M. Pinard: Je m'excuse auprès de l'honorable député. Je veux lui confirmer que la question a été soulevée et que je négocie actuellement avec les partis d'opposition pour que nous puissions disposer de cette référence rapidement au sujet de la création de ce comité permanent, et ce dans les meilleurs délais. La motion est au Feuilleton, et elle parle d'elle-même. Nous avons l'intention de suivre la recommandation du Comité mixte spécial et du Commissaire aux langues officielles. Nous voulons, dans un très bref avenir, présenter la motion pour créer le Comité permanent sur les langues officielles, mais au préalable j'ai aujourd'hui même soumis à mes collègues, leaders parlementaires, la proposition pour disposer de cette motion de la façon la plus expéditive possible. Et je pense qu'il est normal que nous attendions après les caucus de la semaine prochaine avant d'appeler cette motion. Mais je veux assurer l'honorable député que pour le gouvernement c'est une question importante et prioritaire et que nous allons appeler cette motion de toute façon, et ce dans un avenir raisonnable.